Marché de Noël
6 décembre

CHANOS CURSON

BULLETIN MUNICIPAL

Théâtre gourmand

Un DIVERTISSEMENT pour nos ainés et… pour les 65-69 ans !

Comme chaque année, nos ainés âgés de plus de 70 ans, sont invités à la traditionnelle réception organisée par le CCAS, **le dimanche 27 novembre, à 14h30, au foyer familial Jean Sauvajon.**

NOUVEAUTÉ : Elle prendra cette année, la forme d'un théâtre gourmand et accueillera le spectacle « Sous les chapeaux Deroux » interprété par Denis Deroux, artiste et Maire de Bathernay.

Un One Man Show pleins de fous rires et d'émotion, suivi d'un grand moment de convivialité et de partage.

Le CCAS propose d'ouvrir cette après-midi festive aux personnes âgées de 65 à 69 ans, domiciliées sur la commune.

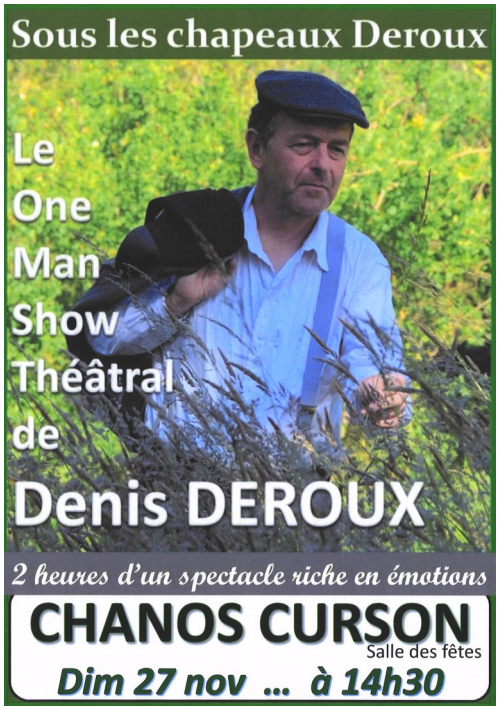

Vous êtes intéressés ?

Inscrivez-vous avant le 20 novembre auprès de la Mairie au 04 75 07 33 07 ou communication@chanoscurson.fr

Participation financière (65 à 69 ans) : 10 €/personne à régler par chèque uniquement.

Marché de Noël et TELETHON

Le P'tit marché prendra des airs de Noël le mardi 6 décembre, de 16h30 à 21h30, au Foyer Familial et ses abords.

Les commissions vie associative et proximité avec la participation active des associations locales, organisent le marché de Noël et des actions au profit du TELETHON.

Vous pourrez retrouver vos producteurs habituels mais aussi de tout nouveaux exposants. Sur place une buvette, chocolat chaud, crêpes… Dans une ambiance festive et musicale.

Les stands tenus par les associations permettront de reverser les bénéfices au profit du TELETHON.

Nous vous attendons nombreux que ce soit au moment du gouter, en fin de journée ou en début de soirée, il y en aura pour tous les goûts !

Qui sait…Vous croiserez peut-être le Père Noël !

Chanos-Curson rend hommage à Martial MORIN

Mardi 26 juillet 2022, nous avons appris avec stupeur le décès de Martial MORIN, en intervention sur feu de forêt dans le Vaucluse.

Martial a débuté sa carrière de pompier au CIS de Chanos-Curson le 1er juillet 1998, il en a été l'adjoint au chef de centre jusqu'à la fermeture du centre au 31 décembre 2017. Il a rejoint successivement les casernes de Châteauneuf sur Isère, du Châtelard puis de Tain l'Hermitage, depuis 2018. Il a beaucoup œuvré pour le CIS de Chanos-Curson et l'ensemble des pompiers, tant dans la formation que dans l'organisation.

Il a longtemps habité le quartier des Pichères à Chanos-Curson avant d'emménager à Châteauneuf-sur-Isère.

Martial était un homme humble, serviable, toujours prêt à rendre service. C'était aussi un musicien passionné, il avait ainsi pu animer avec son accordéon, les repas offerts aux aînés de notre commune, mais aussi avec ses amis musiciens, les fêtes de la musique de la MJC.

En 2019, il avait encore répondu présent quand les élus l'avaient sollicité pour une formation lors de la mise en place des défibrillateurs sur la commune et avait animé avec bienveillance et professionnalisme la réunion publique associée.

Un hommage national lui a été rendu le 29 juillet à TAIN L'HERMITAGE.

Extension de la cantine

Premiers coups de pelle pour les travaux de l'extension de la cantine scolaire !

Le chantier est prévu pour une durée de 8 mois jusqu'aux vacances de printemps, avec une contrainte forte liée au maintien constant de l'activité sur site (restauration scolaire et centre de loisirs).
A terme, ces travaux vont permettre de doubler la superficie de la salle de restauration, de rénover entièrement l'espace laboratoire/cuisine, de créer un vestiaire pour les salariés et de rénover en totalité l'espace des sanitaires enfants.
Au passage, l'accessibilité du bâtiment aux Personnes à Mobilité Réduite sera renforcée par un réaménagement des espaces de circulation et la création de sanitaires dédiés. Enfin, la toiture supportera une installation de production d'électricité photovoltaïque raccordée en autoconsommation.

● La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Florent Patois et le projet a été travaillé en collaboration étroite avec l'équipe municipale et les principaux utilisateurs de l'espace : l'association Familles Rurales, gestionnaire du péri-scolaire pour le compte de la commune, les représentants des parents d'élèves et les représentants des enseignants.

● Dans le contexte économique actuel, l'enveloppe initiale de 265 000€HT affectée à cette opération à l'origine du projet a dû être réévaluée à 295 000€HT.
Cependant, les financements obtenus sur la base de l'enveloppe initiale restent conséquents (195 450€ soit 66,25% de l'enveloppe finale). La commune sera accompagnée par le Département à hauteur de 76 200€ et par l'Etat au travers de 2 dispositifs : la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 66 250€ et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 53 000€. Une enveloppe de financement complémentaire au titre de la rénovation énergétique de l'existant pourrait être obtenue auprès du SDED.

La cohabitation d'une zone de chantier avec un bâtiment abritant des activités avec des enfants est un véritable challenge, mais le bénéfice attendu pour les usagers quotidiens de cette structure vaut bien quelques mois de patience !

La fibre optique

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo avec le soutien de l'État et de l'Europe, le déploiement du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) vient d'être lancé sur notre commune.

Une première phase d'études démarre avec le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Services. Cette étape est la plus longue et la plus complexe du déploiement. Elle va durer entre 15 à 18 mois environ.

LES ÉTUDES DANS LE DÉTAIL…

- Elles permettent de relever les adresses de chaque logement sur le terrain, de repérer et vérifier l'état des réseaux aériens et souterrains existants, principaux supports du déploiement, de définir le tracé du futur réseau fibre et de signer les conventions de passage avec les propriétaires concernés lorsque le réseau devra passer sur des parcelles privées.

Des travaux d'élagage peuvent donc s'avérer nécessaires pour pouvoir déployer les nouveaux câbles de fibre optique et assurer la pérennité du réseau. Selon la réglementation, ces travaux incombent aux propriétaires des parcelles où sont situés les végétaux. En cas de défaillance du propriétaire, afin de ne pas retarder le déploiement, le Syndicat mixte ADN pourra réaliser l'élagage, à ses frais, sous réserve de l'accord des propriétaires. **Cependant, du fait de coûts d'élagage trop importants, certains tronçons risquent d'être écartés du déploiement. Ne pas réaliser l'élagage c'est donc prendre le risque pour vous mais aussi pour les foyers alentours de ne pas être raccordés en fibre optique.**

ET ENSUITE ?

- Après les études vient l'étape des travaux. D'une durée d'environ 6 à 9 mois, ces travaux comprennent plusieurs opérations : le génie-civil, lorsqu'il est nécessaire de creuser de nouvelles tranchées pour poser des fourreaux ou lorsqu'il faut consolider ou remplacer des infrastructures existantes, le déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux supports électriques ou téléphoniques et en souterrain dans les fourreaux, la réalisation des branchements optiques et le contrôle qualité par des tests réseaux et mesures optiques.

Une fois le réseau intégralement déployé, il est confié à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public. ADTIM FTTH commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

- **A l'ouverture commerciale, soit prévisionnellement en 2025,** vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un opérateur FAI disponible sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

Pour savoir si vous êtes concernés par le périmètre en cours d'études et être informés de l'avancement du déploiement, **vous pouvez tester votre adresse postale** sur l'outil d'éligibilité https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

Le cabinet infirmiers

Vos infirmiers préférés ont déménagé mais ne vous inquiétez pas, ils restent à Chanos-Curson !

Retrouvez-les au rez-de-chaussée de la **résidence « Conflans » 8A Rue du Riou.** Depuis le 3 octobre, Cécile BEGOT, Patricia DELIORAT et Antoine MONTELLIMARD vous accueillent dans leur nouveau cabinet.

- Pour les contacter 06 71 14 13 44 ou infirmieres.chanos@gmail.com

A vos agendas

- **11 novembre : Cérémonie de l'Armistice, à 10h45, au départ de la mairie.**
- **19 novembre :** Spectacle familles, Familles Rurales, au foyer familial.
- **20 novembre :** Matinée fromages, Amicale Laïque, à la salle des associations.
- **27 novembre :** Théâtre gourmand offert aux Ainés, à 14h30, au foyer familial.
- **03 décembre :** Sainte Barbe, Amicale des Sapeurs-Pompiers, au foyer familial.
- **05 décembre :** Concours de coinche, Club des 2 Côteaux, au foyer familial.
- **06 décembre :** Marché de Noël et Téléthon, au foyer familial.
- **10 décembre :** Animation de Noël, à la bibliothèque.
- **13 janvier : Vœux du Conseil Municipal, à 19h30, au foyer familial.**
- **27 janvier :** Conte musical, ARCHE Agglo et Familles Rurales, au foyer familial.
- **28 janvier :** Repas des habitants, Familles Rurales, à la salle des associations.

Plus d'informations sur notre site internet mairie-chanoscurson.fr ou notre application mobile IntraMuros.

Application mobile IntraMuros

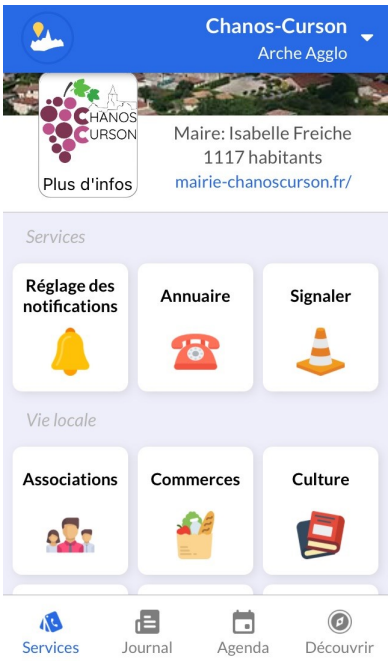

C'est une application gratuite téléchargeable sur votre téléphone mobile et/ou votre tablette qui vous permettra de : Recevoir les actualités et les alertes de la commune, trouver des contacts et coordonnées, signaler les pannes et dysfonctionnements, connaitre les événements à venir...

Comment s'abonner ? Télécharger l'application sur votre téléphone mobile et/ou tablette (*IntraMuros : Info du territoire),* puis dans « rechercher », saisir Chanos-Curson.

Une difficulté ? N'hésitez pas à venir en mairie pendant les horaires d'ouverture pour des explications ou démonstration.

Rejoignez-nous vite !

Retrouvez toute l'actualité sur IntraMuros

Propriétaires de chien

La divagation : Lorsque votre chien n'est plus sous votre surveillance, il peut être dangereux (morsure, accident…). **Tenez-le en laisse ou veillez à ce qu'il ne s'échappe pas.** Après un avertissement, votre animal sera conduit par nos services à la fourrière et cela vous coûtera au minimum 110 € (hors frais vétérinaire).

Les aboiements : Un chien qui aboie constamment, c'est agaçant… Pensez au voisinage !
Vous êtes tenus de faire cesser les aboiements intempestifs de votre animal (arrêté municipal).

Les déjections : Ramasser les déjections de votre chien évitera de les retrouver sur les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants. Participez au maintien de la qualité de l'espace public, munissez-vous de petits sacs !

Environnement et civisme

Chanos-Curson est passée au "zéro pesticide". C'est un point positif pour la santé de tous et la préservation de l'environnement. Mais les herbes poussent !
Nous faisons appel à votre civisme, participez à l'amélioration de notre lieu de vie en désherbant autour de votre propriété et devant votre porte.

Date de publication : 27 octobre 2022

DECHETTERIE HORAIRES D'HIVER

À compter du 31 octobre : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h15 à 17h.
Mercurol ZA les lots - Tél : 04 75 07 08 23
Pensez à vous munir de votre carte.

Directrice de publication
• Isabelle FREICHE, Maire
Conception et réalisation
• Nicole MUCCCHIELLI, Maire-Adjoint
• Natacha BARRIER, Secrétaire